



CHATS DOMESTIQUES

Atteinte à la faune sauvage

Aujourd'hui, le chat est l'animal de compagnie le plus présent dans nos foyers, et son succès est en constante augmentation ces dernières années. En plus de l'amour des animaux et le plaisir de s'en occuper, les propriétaires l'apprécient pour son autonomie et son indépendance. Cependant, ce succès s'accompagne de préoccupations concernant la sécurité de la faune sauvage.

QUI SONT-ILS ?

Nom latin : *Felis silvestris catus*

Ordre : *Carnivora*

Famille : *Felinae*

Poids : 3 à 6 kg en moyenne

Taille : 45 à 60 cm (tête et corps), queue : 24 à 35 cm

Différentes classes de chat : les chats domestiques sont classifiés selon les liens qui les unissent à l'Homme. Le **chat de propriétaire** est nourri, identifié, le plus souvent stérilisé, soigné et sous la responsabilité d'une personne. On estime sa population en France à près de 14 millions d'individus. Le **chat dit libre** est nourri, identifié, stérilisé et soigné. Il est sous la responsabilité du maire ou d'une association de protection de la nature. Le **chat errant** est nourri, plus ou moins régulièrement, par l'Homme. On estime sa population en France entre 8 à 10 millions. Le **chat haret** (ou chat féral) est un chat domestique retourné à l'état sauvage. Il vit et se reproduit librement dans la nature. A ne pas confondre avec le chat forestier *Felis silvestris*, espèce sauvage présente et protégée en France.

Régime alimentaire : les chats sont des carnivores opportunistes et généralistes.

Biologie : l'espérance de vie d'un chat domestique peut atteindre 20 ans. Sa survie dépend en grande partie de l'Homme qui le nourrit et le protège des maladies (vaccins, soins vétérinaires). Il a un très bon odorat qui lui permet d'identifier ses proies et ses en-

nemis, une très bonne ouïe avec des oreilles mobiles et une très bonne vue qui s'adapte à l'intensité lumineuse. Sa salive a la capacité de "désodoriser" ses poils et sa peau, ce qui lui permet de chasser sans être trahi par son odeur. Il a une mâchoire puissante et des griffes rétractiles. Son corps est souple et adapté à la chasse à l'affût.

QUE DIT LA LOI ?

Selon le Code rural et de la Pêche maritime :

Les chats doivent être obligatoirement identifiés (puce, tatouage...) préalablement à leur cession (vente, don...). L'identification est obligatoire pour tous les chats âgés de plus de 7 mois (Art. L212-10). Plus d'informations sur i-cad.fr.

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques (Art. L211-19-1). Est considéré comme chat errant : tout chat dont le propriétaire n'est pas connu, saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui, à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître ou à plus de 200 mètres des habitations.

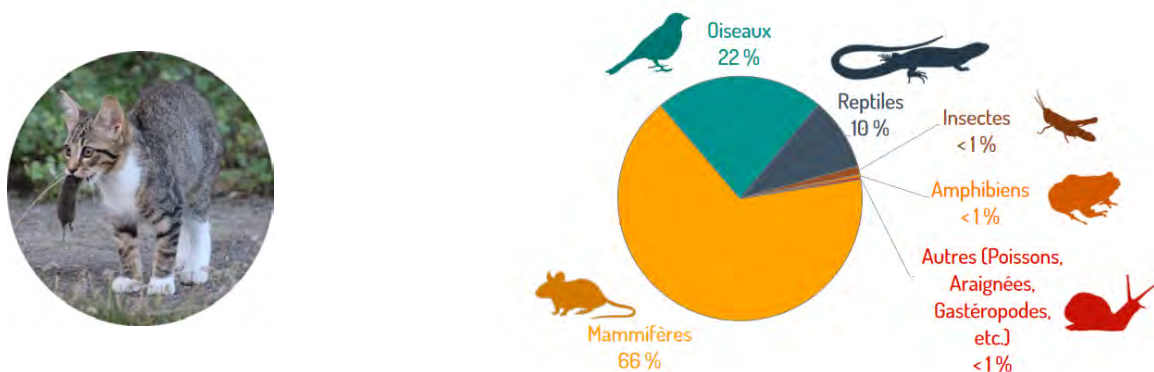
Depuis octobre 2022, la mise en œuvre d'un « certificat d'engagement et de connaissance » est obligatoire pour tous les acquéreurs d'un animal de compagnie. L'acquéreur s'engage à travers ce certificat à respecter les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal, ainsi que les obligations relatives à son identification.

Selon le Code pénal, **il est interdit d'abandonner un animal domestique** ou apprivoisé (Art. 521-1), **de donner de mauvais traitements** (Art. R 654-1) **ou la mort** (Art. R655-1) à un animal domestique ou apprivoisé.

Comportement : le chat est un animal nocturne, même s'il a tendance à devenir diurne. Son domaine vital varie de 0,1 à 600 ha. Sa surface dépendra de la quantité de nourriture fournie (les chats non-nourris ou peu nourris ont un plus grand domaine vital) ou de la densité de population de chats (plus la densité de chats sera importante, plus le domaine vital sera petit). Le chat de propriétaire a tendance à rester dans la propriété de son maître. Il a souvent des endroits favoris pour se reposer ou pour chasser, et des endroits qu'il ne fréquente jamais. Le chat aime jouer. Même bien nourri, un chat peut, par instinct, chasser et courir après ses proies, l'objectif étant de jouer. S'il ne joue pas assez, cela peut se manifester par des moments d'agressivité à l'aube ou au crépuscule, lorsque l'activité prédatrice est maximale.

Impacts de la prédation sur la faune :

Pour attraper une proie, le chat doit en chasser dix. Selon différentes études, un chat bien nourri peut capturer environ 30 proies par an, contre 270 pour un chat errant et 1 070 pour un chat haret. L'enquête menée par la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) et le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturel) en collaboration avec la LPO (voir encadré « La LPO en action ») a montré que **les proies principales sont à 66% des micromammifères** (mulot sylvestre, souris domestique, musaraigne), à **22% des oiseaux** (mésange, merle noir, rouge-gorge) et à **10% des reptiles** (lézard des murailles, tarantule de Maurétanie). Dans la plupart des cas, ces proies ne sont pas consommées.



Répartition des proies selon la classe ©SFPEM

Ces dernières années, en moyenne 11% des animaux blessés accueillis dans les centres de soins LPO sont victimes de la prédation d'un chat domestique : 90% d'oiseaux et 10% de mammifères et reptiles, dont plus de la moitié sont des chauves-souris. La bibliographie nous permet d'estimer à 75 millions le nombre d'oiseaux tués en une année par des chats en France, contre 27 millions en Grande-Bretagne et 500 millions aux Etats-Unis.

Le chat domestique est un prédateur non-natif dans tous les environnements où il est présent. **Introduit par l'Homme**, le chat domestique est une espèce que l'on peut considérer comme "invasive" dans les écosystèmes.

A noter que le chat domestique n'est pas le seul responsable de la mortalité ou du déclin de certaines espèces. Cette pression liée à sa forte densité s'ajoute à d'autres telles que l'urbanisation et la destruction des habitats.

La LPO en action

Un observatoire : le MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle) et la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) ont mis en place un observatoire participatif invitant les propriétaires de chat(s) à partager leurs observations. La LPO, partenaire de cet observatoire, invite ses sympathisants à participer et transmettre leurs observations : <https://www.chat-biodiversite.fr/>.

Une étude initiée et conduite par la LPO en 2016 et 2017 : 40 propriétaires de jardins se sont portés volontaires pour tester plusieurs dispositifs d'éloignement : le dispositif à ultrasons Catwatch®, les grilles Stop Chat, une plante répulsive et le répulsif « maison » (voir solution n°4 page 3). Le répulsif « maison » semble le plus efficace pour empêcher le chat d'accéder à une zone restreinte.

QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ?

Il arrive que mon chat soit un redoutable prédateur.

Chaque chat tue un nombre variable de proies. Cette prédation devient préoccupante pour la petite faune sauvage, notamment autour des mangeoires à oiseaux ou dans les zones semi-urbaines soumises à des pertes d'habitat et de pollutions diverses.

Il arrive que les chats du voisinage posent des problèmes.

Le chat du voisin peut commettre des désagréments,

gratter les fleurs, le potager... et y faire ses besoins. Leur présence n'est pas toujours appréciée.

Il arrive que des chats soient abandonnés, laissés sur place après un déménagement etc...

En France, 80 000 animaux domestiques sont abandonnés chaque année, surtout en période de départ en vacances. Associée à des phénomènes de divagation et de prolifération, la prédation par le chat domestique devient progressivement préoccupante.

LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

D'après des études menées en France et dans le monde, la cohabitation des chats domestiques et de la petite faune du jardin est possible avec des mesures assez simples. Aucune solution n'empêchera totalement les dégâts ou les victimes, mais le cumul de solutions contribuera à en réduire le nombre. A chacun de mettre en place les dispositifs adaptés à son chat ou à celui du voisin, ou à son jardin et ses aménagements.

Protéger la faune sauvage

Aménager son jardin avec des zones de refuges : une zone sauvage du jardin, un muret en pierres sèches, etc. sont autant de refuges potentiels pour la petite faune en cas de danger. Pour cela, ne pas tondre la pelouse trop courte, garder des zones à couvert végétal « haut » (surtout au printemps), planter des haies et buissons épineux, etc...

Rendre la prédation difficile : en période de conditions rudes (épisode prolongé de froid ou de pluie), en période de sortie du nid par les jeunes ou en votre absence, gardez, si possible, votre chat dans la maison... Préférez une mangeoire suspendue ou sur pied plutôt que de nourrir les oiseaux au sol. Les mangeoires et niochirs sont également à placer dans une zone dégagée, ce qui permet aux oiseaux d'avoir une bonne visibilité sur les alentours.

Éviter la présence de chats

Installer une grille Stop Chat : il s'agit d'une grille plastique hérissée de picots. Elle peut empêcher les chats de s'installer ou de gratter une zone, d'occuper une zone de chasse ou de sauter au-dessus d'une murette. Ce tapis peut être remplacé par du grillage « à poule », des tiges de plantes épineuses, ou tout autre matériaux avec lesquels le chat préférera ne pas être en contact.

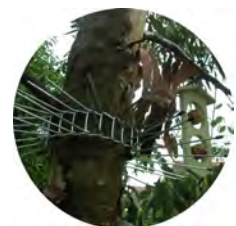


Créer son répulsif "maison" : mélangez un litre d'eau, 10 gouttes de jus de citron et 20 gouttes d'huile essentielle d'*Eucalyptus radiata* dans un vaporisateur. Cette préparation est à vaporiser quotidiennement sur les zones à protéger, sur un rayon de 1 mètre.

Planter des plantes répulsives : les feuilles de *Coleus canina*, une plante « anti-chat », sont caractérisées par une odeur de mouffette. Pour la plupart, les chats n'apprécient pas cette odeur et s'en éloigneront. En contrepartie, les chats apprécieront une zone avec de l'herbe à chat *Nepeta cataria*.

Éviter de nourrir les chats en extérieur : l'alimentation extérieure favorise l'immigration de nouveaux chats, parfois même l'abandon de chats dans ces zones.

Installer un Stop Minou, un entonnoir ou un obstacle "maison" : il s'agit de protections destinées à empêcher les chats et autres prédateurs de grimper, à installer sur des arbres, des pieds de mangeoires, etc... Un tube en PVC, mis sur le pied de la mangeoire par exemple, peut également éviter au chat d'y grimper. Pour tout obstacle, veiller à une hauteur minimale de pose de 1,80 mètres.



Maîtriser les populations de chats : si vous constatez la présence de chats errants (miaulant, maigres, qui semblent perdus ou en mauvaise santé), vous pouvez contacter une association locale de défense et de protection des chats. Elle viendra capturer les chats, nourrir, soigner et stériliser si nécessaire, pour finalement trouver une famille d'accueil.

Effaroucher

Varié si possible les endroits et les dispositifs utilisés pour limiter le phénomène d'accoutumance.

Arrosage à détection de mouvement : les jets d'eau repousseront les chats d'une zone à protéger (potager, bac à sable...). Cependant, le jet peut se déclencher à l'occasion de votre passage et peut aussi faire fuir les oiseaux. Son utilisation et la zone couverte doivent donc être maîtrisées.

Installer un Catwatch® : équipé d'un détecteur infrarouge, ce dispositif se déclenche par le mouvement et la chaleur corporelle du chat lorsqu'il pénètre dans la zone couverte. Le Catwatch® détecte les allées et venues dans un rayon de 12 mètres, et émet des ultrasons, par séquence de 4 secondes, sur une surface d'environ 150 m². L'efficacité est variable selon le caractère du chat. Bien qu'il existe d'autres appareils à ultrasons dans le commerce, ce système a été testé par la RSPB (The Royal Society for the Protection of Birds) et est le seul à avoir été testé et approuvé par la LPO. Cet appareil est inoffensif envers les chauves-souris.



Utiliser les colliers : deux clochettes, sur deux endroits différents du collier, peuvent être mises. Le tintement de-



vrait signaler la présence d'un prédateur à la petite faune, surtout les micromammifères. Une collerette de couleurs vives peut également être ajoutée au collier. Ce dispositif, appelé Birdbesafe®, fait appel à la bonne vue des oiseaux.

Prendre soin de son chat

Stériliser son chat : cette action est préconisée par de nombreuses associations de protection de la nature, des associations de protection des animaux et les vétérinaires. Elle permet de limiter la prolifération des chats, de stopper les naissances non souhaitées et donc les abandons. Les chats stérilisés ont une vie plus longue, sont en meilleure santé et ont un comportement plus tranquille.

Assurer une alimentation de qualité, en libre-service : en garantissant une alimentation aux textures variées et de qualité, en libre-service, les chats n'auront pas besoin de pallier au manque de ressources alimentaires et limiteront leurs déplacements à la recherche de proies.

Stimuler son chat, jouer avec lui : le jeu permet d'extérioriser l'instinct de chasseur du chat. Pour cela, vous pouvez jouer avec lui, lui offrir un meuble à chat, lui proposer un casse-tête alimentaire, etc.

Ne pas abandonner son chat dans la nature : en période de départ en vacances, vous pouvez confier votre chat à un ami ou un voisin, le mettre en pension ou l'emmener en vacances avec vous. Si vous n'avez plus les moyens de vous occuper de votre chat, vous pouvez lui trouver une nouvelle famille ou le confier à une association de défense et de protection des chats.

Retrouvez les produits proposés par la boutique LPO pour favoriser la cohabitation entre les chats et la biodiversité sur le site <https://boutique.lpo.fr>.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex - lpo@lpo.fr - 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur le [site lpo.fr](https://lpo.fr) - rubrique **Mobilisation citoyenne** - **Médiation faune sauvage**
Plus d'informations sur le certificat d'engagement et de connaissance : <https://agriculture.gouv.fr>

*Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par F Blaevolet, N Dupuy (LPO)
Relecture par B Viseux, S Thibaut-Lecornu, N Furon, Y Libessart (LPO)
Photo (première page) © Pixabay*



**Agir pour
la biodiversité**